

[Formation professionnelle spécialisée et Cappei](#) [1]

Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire du 12 février 2021

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 10 du 11 mars 2021

Cette circulaire a pour objet de préciser :

- les modalités de mise en oeuvre de la formation professionnelle spécialisée,
- les modalités d'organisation de l'examen du Cappei,
- les modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignant inclusif (VAEP).

Figurent notamment en annexe le référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé, le contenu des modules de formation et la présentation de la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignant inclusif.

La circulaire 2017-026 du 24 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au Cappei est abrogée.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/formation-professionnelle-sp%C3%A9cialis%C3%A9e-et-cappei>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2101543C.htm>